

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

C.C.VER SOLUTION

2. Composition qualitative et quantitative

Lévamisole (sous forme chlorhydrate)	20 mg
Parahydroxybenzoate de méthyle (E 218) ...	1 mg

Excipient QSP 1 ml

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Solution buvable.

4.1. Espèces cibles

Pigeons.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les pigeons :

- Traitement des infestations par les parasites suivants :

Ascaridia columbae

Capillaria obsignata

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser dans le cas où l'on suspecte une résistance au lévamisole.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Ne pas administrer aux animaux destinés à la consommation humaine et aux animaux producteurs d'œufs de consommation (cf. rubrique 'Temps d'attente').

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Des résistances peuvent se développer lors d'une utilisation fréquente et répétée du médicament.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Eviter tout contact direct avec la peau. Bien se laver les mains après utilisation.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Dans certains cas, possibilité de ptyalisme, diarrhée, agitation, trémulation.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Aucun effet tératogène n'a été observé avec le lévamisole chez l'animal de laboratoire (souris, rat et lapin).

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

L'association du produit avec un agent anticholinestérasique, tels que les antiparasitaires externes organophosphorés doit être évitée.

4.9. Posologie et voie d'administration

20 mg de lévamisole par kg de poids vif, soit environ 10 ml (2 cuillères à café) de solution par litre d'eau de boisson.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

En cas de surdosage, les signes observés sont ceux résultant d'une stimulation du système nerveux parasympathique : hypersalivation, vomissements, diarrhée, polypnée et ataxie, tremblements, convulsions. Les antidotes de choix sont l'atropine ou le glycopyrrolate.

4.11. Temps d'attente

Viande et abats : ne pas utiliser chez les animaux destinés à la consommation humaine.

Œufs : En l'absence de temps d'attente pour les œufs, ne pas utiliser chez les animaux producteurs d'œufs de consommation.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : antiparasitaire interne.

Code ATC-vet : QP52AE01.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le lévamisole est un nématodocide de la famille des imidazothiazoles, il correspond à la forme lévogyre du tétramisole. Du fait de son mode d'action cholinomimétique par fixation sur les récepteurs de l'acétylcholine, il agit au niveau des ganglions nerveux du nématode entraînant ainsi une paralysie à l'origine de la mort du parasite. Le lévamisole n'a pas d'activité ovicide.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Après administration orale, la résorption digestive du lévamisole est rapide : le pic de concentration plasmatique est atteint en 2 à 4 heures. Il subit une métabolisation importante au niveau hépatique et est éliminé rapidement et majoritairement par voie urinaire sous forme de métabolites.

6.1. Liste des excipients

Parahydroxybenzoate de méthyle (E 218)

Acide chlorhydrique

Eau purifiée

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

3 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon polyéthylène haute densité
Bouchon à vis polyéthylène haute densité
Joint alvéolite haute densité

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

M. ARRIGONI PATRICE
33 RUE CHARLES DE GAULLE
95270 LUZARCHES

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/0436018 6/1983

Boîte de 1 flacon de 125 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

27/09/1983 - 19/05/2009

10. Date de mise à jour du texte

08/06/2015